

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, professionnels de la LPP, pédicures-podologues, laboratoires d'analyse médicale

Date : 12 octobre 2023

Envoi de vos pièces justificatives : attention nouvelle adresse



Attention ! L'adresse postale pour l'envoi des pièces justificatives (feuilles de soins en mode dégradé) est modifiée.

Voici la nouvelle adresse à utiliser pour l'envoi de vos pièces justificatives de télétransmission (et uniquement pour ces documents) :

Caisse d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or HD
Lots télétransmission
1D bd de Champagne
TSA 99 998
21045 Dijon Cedex



Pas de papier avec SCOR !

Vous utilisez SCOR pour l'envoi de vos pièces justificatives ? Alors ne changez rien, vous avez fait le bon choix. Avec SCOR, plus besoin d'envoyer vos pièces en papier !

Vous n'utilisez pas encore SCOR ? Renseignez-vous auprès de votre éditeur.



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian Vachon
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé